

1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

En 2012, le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 a décidé de limiter l'appel aux bourses de doctorat pour les diplômés en sciences humaines et sociales (durée : 2 + 2 ans).

2. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **MERCREDI 10 JUILLET 2019**.

INSTRUMENTS		APPEL FRESH 2019			
		DERNIÈRES DATE ET HEURE ¹ POUR ACCÈS AU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
1 ^{re} bourse	FRESH-B1	Lundi 26 août à 14h00	Mardi 27 août à 14h00	Lundi 9 septembre à 14h00	Jeudi 12 septembre à 14h00
			CANDIDAT	PROMOTEUR	
2 ^{de} bourse	FRESH-B2	-	Mardi 27 août à 14h00	Lundi 9 septembre à 14h00	

- Pour les boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRESH-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).
- Pour les candidats à une 1^{re} bourse (FRESH-B1), une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.
- Les jurys se réuniront à l'automne 2019 **dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5 rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Les candidats à une 1^{re} bourse présélectionnés seront soumis à une épreuve orale et la date de l'interview leur sera communiquée dans la seconde quinzaine d'octobre et ne pourra en aucun cas être modifiée. Aucune interview par Skype ou tout autre moyen ne sera acceptée.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Comité de gestion du FRESH de décembre. Les 1^{res} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2019, les 2^{ndes} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2020.

3. ANNEXES

3.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

1 ^{ÈRE} BOURSE	FRESH-B1
2 ^{NDE} BOURSE	FRESH-B2

3.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2019		TYPE DE DOCUMENT
1 ^{ÈRE} BOURSE	Lundi 30 septembre	Annexes (voir point 3.1) ²
		Lettres d'avis de : - 1 personne de référence (membre du personnel académique d'une institution scientifique) autre que le promoteur, - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire, qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de second cycle (bachelier et master ou équivalent)
2 ^{NDE} BOURSE	Jeudi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Règlement

Le [règlement](#) est disponible sur le site internet.

Les diplômés en :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- sciences psychologiques

ne peuvent postuler qu'un seul instrument (FRIA ou FRESH) la même année.

Les titulaires d'un master en Sciences psychologiques (orientation biomédicale – au sens générique du terme – ou équivalent) sont invités à postuler une bourse FRIA (décision du Conseil d'administration du FRIA du 22 juin 2017).

CONDITIONS
➤ Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire, pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2018 – 30/09/2019)
➤ Ajout d'un an par accouchement ou adoption

4.2 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2^{nde} bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

² À charger, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> après la date limite de validation prévue pour le candidat.

4.3 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision Conseil d'administration F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats peuvent choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement tel que souligné et redéfini par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 21 juin 2018 : « Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment culturels, économiques, politiques, sociaux ou socio-psychologiques. »

Les candidats sont invités à présenter dans leur dossier une appréciation de cet impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier à court-moyen terme des résultats de la recherche.

Une lettre d'avis d'une **personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire** devra être jointe au dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle ➤ Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur https://e-space.frs-fnrs.be .
	Expérience professionnelle , y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun, espaces inclus) Résumé , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun, espaces inclus) ➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS .

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Choix du jury</p> <p>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative, complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <p>➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant au jury sélectionné, il devra justifier dans le formulaire le choix du jury.</i></p> <p>Description du projet, à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages max. (arial 12, interligne simple) et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. Etat de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages. De plus, la bibliographie de référence (1 page max.) doit être incuse et classée par ordre d'apparence dans le texte.</p> <p>Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement.</p> <p>Les candidats à une bourse FRESH seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de l'impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier des résultats de la recherche.</p>
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet.</p> <p>➤ <i>Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</i></p>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne de référence (membre du personnel académique d'une institution scientifique) autre que le promoteur, - 1 personne de référence ayant une activité significative sur le terrain en dehors du monde universitaire. <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

6. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS

6.1 Composition des jurys

Les **candidatures à une 1^{re} bourse** seront évaluées par deux jurys : l'un dédié aux **défis culturels** et l'autre aux **défis économiques et sociaux**.

Chaque jury est composé de 3 membres de la société civile et de 9 membres issus des universités de la CFB avec équilibre institutionnel :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMon, 1 UNamur, 1 USL-B.

Les promoteur et co-promoteur d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

La composition des jurys FRESH est disponible à l'adresse <https://www.frs-fnrs.be/fr/commissions-scientifiques>. Elle est susceptible d'évoluer en fonction de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

6.2 Choix du jury

Le choix du jury sera effectué par le candidat (dans son formulaire de candidature) en fonction des champs descripteurs retenus.

6.3 Procédure de (pré) sélection

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération la qualité scientifique des dossiers sur la base des quatre critères suivants : le **projet de recherche (40%)**, la **valeur du candidat dans sa spécialité (CV) (40%)**, l'**environnement de recherche (10%)** et l'**impact sociétal du projet (10%)**. Un seuil de qualité minimal sera exigé pour chacun des critères, indépendamment de leur poids.

Les **candidats présélectionnés** seront soumis à une **épreuve orale dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5, rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Chaque dossier sera attribué à un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués par le candidat. Le candidat sera interviewé par le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, le jury débat et attribue une note au candidat en dehors de la présence de celui-ci.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail, impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat auditionné recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Comité de gestion du FRESH de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/charte-vie-privée)